

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE QUALIFICATION - 3^e degré

ANIMATEUR

QUELQUES PISTES POUR PREPARER L'EXAMEN DE DEONTOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES

Programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 176/2003/248B

I. DEONTOLOGIE

A. Théorie

1. La place de la déontologie dans l'éventail des lois.
2. Les professions protégées par la déontologie.
3. Les qualités requises pour être un bon animateur.
4. Les rôles de l'animateur et ses limites.
5. Le comportement empathique mais la nécessité de se protéger en instaurant une certaine distance et en gérant ses propres émotions (savoir analyser les circulaires concernant la formation continue afin d'apprendre ces techniques).
6. La mise en place des règles et des limites dans le groupe.
 - Notion d'autorité, de pouvoir, les leaders,
 - La discipline, la gestion démocratique, le contrat de discipline, la négociation, les récompenses et les punitions.
 - Le respect de la hiérarchie, connaissance des organigrammes.
7. La convention des droits de l'enfant.
8. La protection de la personne handicapée et de la personne âgée.
9. Les droits et devoirs de chacun. Le respect des valeurs,
10. Les adaptations au multiculturalisme (nécessite quelques connaissances des différentes cultures présentes en Belgique) : Refuser toutes discriminations culturelles et sociales, combattre les préjugés, et l'objectivité.
11. Les principales institutions :
 - La connaissance du cadre législatif
 - Les finalités des institutions
12. Les institutions et organismes visant :
 - la protection de l'enfant
 - le retour à l'autonomie des personnes en difficulté

- l'aide morale, psychologique, médicale, juridique
 - visant la prévention en général,
 - les structures d'accueil pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées, pour les jeunes et les enfants en particulier
 - les différents types de placement
13. L'accueil d'urgence et les personnes ressources.
14. La notion de responsabilité civile et pénale.
15. La nécessité des assurances
- l'assurance en responsabilité civile (assurance familiale)
 - l'assurance en responsabilité professionnelle.
16. Le secret professionnel (cadre législatif) et l'obligation de porter secours à une personne en danger.
17. La transmission des informations.
- Rédiger un rapport avec les conditions de fond et de forme et l'adapter aux destinataires.
18. Le travail en équipe, le partenariat avec les acteurs des autres disciplines et avec les parents.
19. Savoir gérer le projet institutionnel et y intégrer les différentes animations
20. Notions de base du fonctionnement politique :
- Les élections.
 - Les instances politiques : fédérales, régionales et locales.
21. Le monde judiciaire :
- Les cours.
 - Les tribunaux.
22. La maltraitance d'un enfant, d'une personne âgée ou handicapée :
- Connaître les dispositions légales pour l'aide.
 - Connaître le rôle et attitude de l'animateur.
 - Savoir instaurer un climat de confiance.
 - Savoir reconnaître qu'un enfant (une personne âgée ou handicapée) est maltraité.

B. Mises en situation

Conduites à tenir en cas de situations particulières. Que faire en cas :

1. De suspicion de maltraitance.
2. De suspicion de vol, mensonge, fabulation, harcèlement, chahut au dortoir et désobéissance.

3. De présence d'un leader qui entraîne les autres à s'opposer à l'éducateur, à l'animateur,
 - Démotivation du groupe.
 - Refus d'un enfant à participer aux activités.
 - Agressivité.
 - Vandalisme.
 - Délation.
4. De conflits entre membres entre animateurs : comment gérer la situation.
5. Pour organiser un voyage de un ou plusieurs jours, pour un groupe d'enfants ou adultes en Belgique ou à l'étranger.
6. Si, la police veut emmener un adolescent qui est sous la responsabilité de l'animateur.
7. Si, lors d'un déplacement, un jeune manque le rendez-vous fixé par l'animateur, pour le retour.
8. Si l'alarme incendie se déclenche dans le bâtiment où l'animateur réalise une animation.
9. Si une bagarre éclate entre des jeunes.
10. Si une (ou plusieurs personnes) a(ont) de graves manquements par rapport à l'hygiène.
11. Si un enfant, un adolescent, une personne âgée ne veut pas manger.
12. Si un enfant pleure lors du coucher.
13. Un enfant n'est pas encore propre la nuit.